

INTERVENTION DE L'ÉQUIPE MOBILE
DE PÉDOPSYCHIATRIE
AU SEIN DES TERRITOIRES DE L'ASE

Préambule

L'ASE est divisée en 5 territoires :

- Territoire 1 : Châtelleraut
- Territoire 2 : Jaunay-Marigny/Loudun/Buxerolles
- Territoire 3 : Poitiers
- Territoire 4 : Montmorillon/Chauvigny
- Territoire 5 : Fontaine le Compte/Civray

Cette division permet une adaptation au plus près à la réalité géographique tout en prenant en compte la densité de population, la continuité et la permanence de l'action publique, favorisant ainsi la concordance des actions menées.

Les équipes mobiles de pédopsychiatries interviennent sur les 5 territoires. Elles sont composées de 5 professionnels (infirmier ou éducateur spécialisée) rattachées à un territoire et à un CMP dédié du PUPEA.

Les objectifs des interventions de l'équipe mobile :

- prévenir, dépister, évaluer et réguler les comportements pathologiques
- compréhension partagée des situations psychiatriques complexes
- élaboration des solutions concertées entre professionnels
- favoriser le transfert de compétences entre équipes éducatives et sanitaires

Sa mission est celle d'un coordinateur de parcours et oriente en cas de difficultés psychiques vers les services compétents.

Les modalités d'intervention au sein des territoires ASE :

- participation tous les 15 jours aux réunions de placement familial
- intervention auprès des jeunes confiés au sein du domicile des assistants familiaux et des lieux de vie
- mise en lien avec la pédopsychiatrie

Participation aux réunions de placement familial :

La présence de l'IDE de l'équipe mobile est un réel atout pour l'ensemble des professionnels de l'ASE. Le professionnel :

- apporte un étayage dans les situations des jeunes confiés : permet un affinage dans les situations afin de répondre de manière adaptée aux besoins repérés,
- apporte des éléments de compréhension, des outils dans l'accompagnement,
- dynamique pluridisciplinaire qui permet aux professionnels de se « décaler » de l'évènementiel,
- permet de définir des modalités de prise en charge adaptées.

Intervention auprès des jeunes confiés au sein du domicile des assistants familiaux et des lieux de vie :

Pour qui: les enfants confiés qui manifestent d'importants troubles du comportement sur leur lieu d'accueil (placement familial/Lieu de vie)

Comment : le rendez-vous de présentation est fait par le coordinateur sur le lieu d'accueil avec l'enfant ou adolescent concerné

→ expliquer le pourquoi de l'intervention

L'intervention : plusieurs rencontres ont lieu afin de définir les besoins et ainsi orienter vers les professionnels ou services adaptés. Cette intervention vient en complémentarité avec la psychologue de l'ASE, et s'inscrit ainsi dans les dynamiques accompagnées par les référents éducatifs de l'ASE.

Mise en lien avec la pédopsychiatrie :

Ces différentes interventions permettent une évaluation des besoins d'accompagnements de l'enfant ou l'adolescent.

Ensuite, le coordinateur met en lien les professionnels de la pédopsychiatrie avec la psychologue ASE afin de mettre en place les étayages, les soins nécessaires.

Conclusion :

L'intervention des équipes mobiles au sein des territoires ASE permet :

- une meilleure compréhension de la réalité et du fonctionnement du système hospitalier : on ne travaille plus côte à côte mais ensemble,
- une réponse adaptée aux besoins repérés des enfants et adolescents confiés,
- un étayage auprès des différents professionnels dans la prise en charge des enfants confiés,
- un autre regard sur les situations qu'induit la pluridisciplinarité,
- permet l'accessibilité aux services publiques pour les territoires touchés par la désertification médicale,
- des échanges informels, qui permettent une meilleure connaissance de chacun, de ses réalités et de son environnement institutionnel.